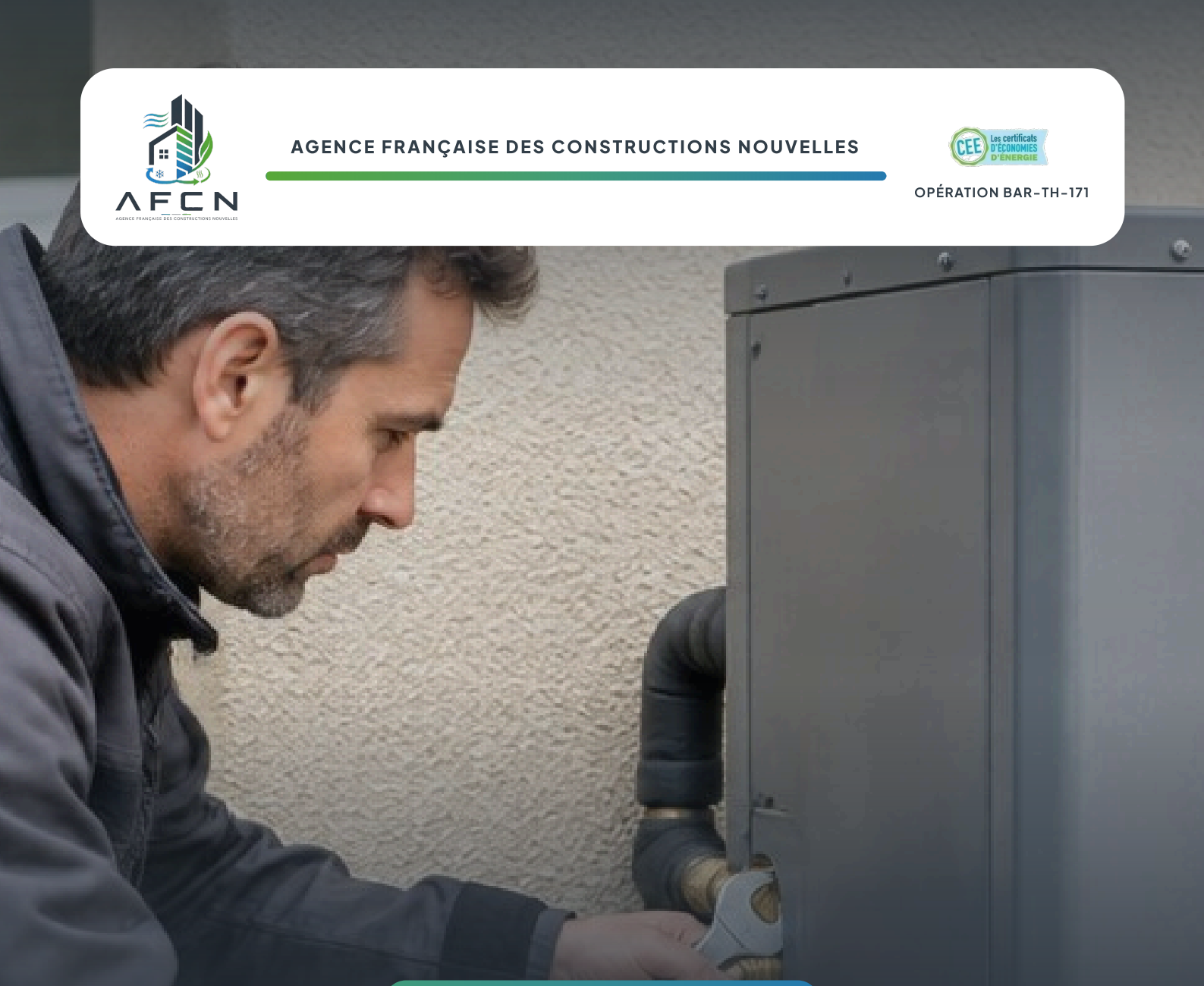
AFCN

AGENCE FRANÇAISE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

OPÉRATION BAR-TH-171



VOTRE PROJET, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Votre pompe à chaleur : ce qui se passe chez vous, du rendez-vous à la mise en service.

Visite, étude de dimensionnement, devis, pose : tout est écrit ici, noir sur blanc.

Prime CEE déduite de votre devis* — rien à avancer

www.afcn-france.fr · 07 80 97 80 04

* Pour les foyers en grande précarité énergétique, sous conditions vérifiées à l'appel. Montant de la prime et reste à payer indiqués sur votre devis. Pas éligible ? Rien n'est posé, vous ne devez rien.

Page 2
Le rendez-vous chez vous

Page 3
Qui paie, et combien ?

Page 4
La pose, et qui nous sommes

1 · LE RENDEZ-VOUS CHEZ VOUS

Un technicien vient chez vous. Voici ce qu'il fait, dans l'ordre.

L'objectif : dimensionner votre projet et prévoir l'installation, pour réserver votre prime CEE.



1. **Il regarde votre installation**
   Votre chaudière, vos radiateurs, votre tableau électrique. Il choisit avec vous la place de l'unité extérieure : environ 1 m² à l'air libre.

2. **Il dimensionne votre projet**
   Il relève les pièces chauffées et leurs surfaces. Il calcule la puissance qu'il faut à votre maison. Ce calcul s'appelle la **note de dimensionnement** : la fiche officielle l'exige, et elle vous est remise.

3. **Il vous remet le devis, prime CEE déduite***
   Matériel, pose, prime CEE, reste à payer : on le lit ensemble, ligne par ligne. L'entreprise RGE qui pose y est nommée, avec son SIRET et son assurance décennale.

4. **Il prévoit la pose avec vous**
   Votre signature date le dossier : c'est elle qui réserve votre prime CEE. Si tout est validé ce jour-là, l'installation peut être prévue dans la continuité, à votre demande.

À PRÉPARER

- ✓ Votre dernier avis d'imposition
- ✓ Une pièce d'identité
- ✓ Un justificatif de propriété
- ✓ Un accès à la chaudière, aux radiateurs, au tableau électrique

CE QUE VOUS RECEVEZ

- ✓ La note de dimensionnement de votre maison
- ✓ Votre devis écrit, prime CEE déduite*
- ✓ Le nom de l'entreprise RGE qui pose
- ✓ Le nom de l'organisme qui verse la prime

CE QU'IL FAUT RETENIR

Une visite, une étude, un devis écrit. La visite ne vous coûte rien.

→ Page 3 : qui paie, et combien

*** Sous conditions, voir page 1.**

2 · QUI PAIE, ET COMBIEN ?

Vous n'avez rien à avancer. La prime CEE est déduite de votre devis*.

Depuis la **loi du 13 juillet 2005**, l'État oblige les fournisseurs d'énergie à financer des économies d'énergie chez les Français. Ce sont les **Certificats d'Économies d'Énergie, les « CEE »**. Remplacer une chaudière par une pompe à chaleur air/eau est l'opération officielle **BAR-TH-171**.

UN EXEMPLE RÉEL · DEVIS AFCN DU 30 SEPTEMBRE 2026

Pompe à chaleur air/eau, pose, mise en service, évacuation de l'ancienne chaudière	8 273 €
Prime CEE déduite (opération BAR-TH-171)	– 8 272 €
Reste à payer	**1 €**

Montants TTC. Maison de 100 m², chaudière fioul remplacée, foyer en grande précarité énergétique. Le montant de la prime dépend de votre maison, de votre région et de vos revenus : votre reste à payer est écrit sur votre devis, avant toute signature.

À SAVOIR

Ce n'est pas MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est une aide de l'État. Les CEE sont un autre dispositif, financé par les fournisseurs d'énergie. Il est normal que MaPrimeRénov' n'apparaisse pas dans votre dossier.

Qui verse la prime ?

Un fournisseur d'énergie, ou son délégataire. Son nom et son numéro SIREN sont écrits dans les conditions de votre devis.

LES TEXTES OFFICIELS, À VÉRIFIER VOUS-MÊME

Fiche officielle BAR-TH-171 →
Ministère de la Transition écologique, version en vigueur depuis le 1er septembre 2026. Sur ecologie.gouv.fr, rubrique « Opérations standardisées d'économies d'énergie ».

Le dispositif des CEE →
Expliqué par le ministère sur ecologie.gouv.fr. Des contrôles sont menés par le Pôle national des certificats d'économies d'énergie.

1 Un professionnel RGE
La fiche officielle exige une entreprise qualifiée RGE pour la pose.

2 Une pompe performante
La fiche fixe un rendement minimal. La pompe est mise en service et contrôlée.

3 Une étude écrite
La note de dimensionnement est obligatoire. Elle vous est remise.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La loi oblige les fournisseurs d'énergie à financer. La prime est déduite du devis : rien à avancer, rien à vous faire rembourser.
*** Sous conditions, voir page 1.**

→ Page 4 : la pose, et qui nous sommes

3 · LA POSE, ET APRÈS

Une entreprise certifiée RGE pose. AFCN gère votre dossier.

1. **L'ancienne chaudière est déposée**
   Elle est démontée et évacuée. Les déchets du chantier partent en point de collecte.
2. **La pompe à chaleur est posée et raccordée**
   L'unité extérieure et le module intérieur sont posés, puis raccordés à vos radiateurs et à votre tableau électrique.
3. **Tout est contrôlé, puis mis en service**
   Étanchéité des circuits, installation électrique, fonctionnement. Les installateurs vous montrent les réglages.
4. **Vous signez l'attestation de fin de travaux**
   AFCN dépose le dossier CEE, vous n'avez rien à faire. Un contrôle de conformité peut avoir lieu chez vous : c'est prévu par le dispositif.

QUI EST AFCN ?

Agence Française des Constructions Nouvelles

Société par actions simplifiée, créée en 2019.
Capital de 60 000 € · SIREN 852 922 400.
Dirigeant : Yaron Marciano.

Vérifier sur l'Annuaire des Entreprises →
Le registre officiel de l'État : annuaire-entreprises.data.gouv.fr

VOS GARANTIES

- ✓ Un devis écrit avant tout engagement
- ✓ Rien à avancer : la prime est déduite du devis*
- ✓ Une pose par une entreprise certifiée RGE, nommée sur le devis
- ✓ Un seul interlocuteur, de l'appel à la mise en service

Une question avant le rendez-vous ? Appelez-nous.

07 80 97 80 04

afcn.energies@gmail.com · www.afcn-france.fr
17 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers

CE QU'IL FAUT RETENIR

Une visite, un devis écrit, une pose contrôlée. Vous n'avancez rien, et tout est vérifiable. *** Sous conditions, voir page 1.**